

Poitiers, le 19 décembre 2014

Magali Espinasse

Co-secrétaire académique

à

Nos réf. ME-MMS n° 26

Monsieur le Recteur

Objet : organisation des épreuves de langues vivantes du baccalauréat

Monsieur le Recteur,

La note de service parue au BO du 23 janvier 2014 précisait que pour l'épreuve de compréhension de l'oral, «les enseignants qui le souhaitent auront la possibilité de recourir à une banque de sujets académiques ». La mise en place de cette banque de sujets (que nous souhaitons nationale) pouvait contribuer à limiter dans un premier temps les difficultés générées par l'organisation locale, à conditions que cette banque soit constituée sans imposer une surcharge de travail aux enseignants. Il est en effet possible d'utiliser les sujets élaborés lors des sessions précédentes dans les différentes académies pour élaborer une banque nationale de sujets.

Or, cette année comme l'an dernier, les équipes pédagogiques de langues vivantes sont destinataires d'un courrier du rectorat, daté du 04 décembre 2014. Ce courrier leur demande de concevoir et de déposer sur une plateforme académique avant le 06 février 2015 un support de sujet de compréhension de l'oral audio ou vidéo pour l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Ce courrier est accompagné de consignes techniques.

Les enseignants de langues vivantes sont à nouveau mis à contribution et leur charge de travail s'alourdit encore, alors même qu'il existe depuis l'année dernière de nombreuses banques de sujets académiques.

Nous demandons, dans l'intérêt du service et afin de ne pas alourdir la charge de travail des enseignants de langues dans cette période de passation des épreuves, que l'Inspection alimente cette banque académique de sujets en mutualisant les sujets construits en 2013 et 2014. Il est également possible et souhaitable d'utiliser pour l'académie les banques de sujets déjà constituées lors de la session 2014 dans les autres académies.

Au niveau académique comme national, le SNES-FSU continue à exiger des épreuves nationales, finales, anonymes et rémunérées pour les quatre activités langagières. Pour éviter toute la complexité et le travail inutile imposés par l'organisation actuelle, il suffirait qu'un seul sujet par langue soit proposé à la même date dans tous les établissements. Remarquons d'ailleurs que les agences privées qui font passer les certifications en langue en viennent aujourd'hui à ce type d'organisation nationale.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

